



Rapport d'activités

2024-2025

PROMOTION ► DÉFENSE des droits en santé mentale

ENSEMBLE POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

1255, rue Daniel #116 Sherbrooke, Qc J1H 5X3 | 170, rue Saint-Antoine Nord #210 Granby, Qc J2G 5G8

819 822-0363 | 1 800 561-0363 | info@prodefestrie.org

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE	1
MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	2
NOTRE ORGANISME	3
1. L'INFORMATION INDIVIDUELLE.....	4
1.1 Le portrait de la clientèle	5
1.2 Les thèmes	5
1.3 L'entente spécifique pour connaître et comprendre ses droits lors de mesures légales auprès des personnes en psychiatrie à l'Hôtel-Dieu	6
2. L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT.....	7
2.1 La provenance des demandes par réseau local de services	8
2.2 Les thèmes reliés aux demandes	10
2.3 Les recours	10
2.4 L'action collective sur la P-38.001.....	12
3. LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION	13
3.1 La page Facebook.....	14
3.2 Le site web	14
3.3 Les outils promotionnels.....	15
4. LES RENCONTRES RÉGIONALES	15
4.1 Le compte-rendu des Rencontres régionales	16
4.2 Les témoignages.....	16
4.3 Les délégués(es) régionaux.....	16
5. L'ÉQUIPE	17
6. LA VIE ASSOCIATIVE.....	18
6.1 Le conseil d'administration	18
6.2 Les comités.....	19
6.3 Les appuis et pétitions	20
7. LES DOSSIERS SYSTÉMIQUES	21
8. LES REPRÉSENTATIONS.....	22
9. LE FINANCEMENT	23
10. LE PERFECTIONNEMENT	23

LEXIQUE

ACA	Action communautaire autonome
AGA	Assemblée générale annuelle
AGIDD-SMQ	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
ASSTSAS	Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales
CA	Conseil d'administration
CDC	Corporation de développement communautaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CTROC	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
DPSMD	Direction des programmes santé mentale et dépendance
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OCASSS	Organismes Communautaires Autonomes en Santé et Services sociaux
PAISM	Plan d'action interministériel en santé mentale
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RLS	Réseau local de services
ROC de l'Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RCLALQ	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
RRCSME	Regroupement des ressources communautaires en santé mentale de l'Estrie
RRASMQ	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
TCSM	Table de concertation en santé mentale

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Chers membres de Pro-Def Estrie,

L'année 2024 marque un jalon historique dans l'histoire de la défense des droits en santé mentale.

En effet, une entente de règlement est intervenue après des mois de négociation entre Action Autonomie (le Collectif pour la défense des droits en santé mentale de la région de Montréal) et 22 CISSS et CIUSSS du Québec. Ainsi, grâce à *l'Action collective de garde préventive de plus de 72 heures consécutives*, les personnes ayant vécu une hospitalisation forcée de plus de 3 jours, sans autorisation judiciaire, sont éligibles à une compensation financière pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ par jour supplémentaire.

Un vaste mouvement collectif s'est mis en branle pour sensibiliser la population du Québec et notre équipe a sauté à pieds joints dans cette mission : informer la population de l'Estrie de l'action collective en cours. Le travail ne fait que commencer et beaucoup de travail reste à faire jusqu'à l'échéance du 11 août 2025, mais nous sommes heureux des résultats préliminaires de nos actions.

Les défis d'attraction et de rétention des ressources humaines demeurent encore bien présents, mais nous avons déjà mis en branle quelques pistes de solution qui s'annoncent prometteuses.

Notre capacité d'adaptation a également été mise à l'épreuve. En effet, nous avons dû composer avec l'absence bien involontaire de notre directrice générale. Malgré tout, grâce à un travail collectif exemplaire, nous avons redoublé d'efforts pour aider et accompagner les personnes premières concernées, maintenir notre présence sur le terrain et tisser des liens encore plus solides avec nos partenaires.

Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe qui se sont retroussés les manches pour maintenir l'organisation à flot. Un merci bien particulier à Suzanne qui a brillamment pris la relève de la gestion des affaires courantes, en plus de ses tâches administratives. Nous lui devons une fière chandelle!

L'avenir nous appelle à continuer ce travail essentiel qui consiste à bâtir une société plus juste et inclusive. Chaque histoire est unique, chaque voix compte, et c'est cette conviction qui guide notre mission.

Claude Moreau, président

Carole Panneton, directrice générale



NOTRE ORGANISME

Pro-Def Estrie a pour **mission** de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale; droits de tout citoyen(ne) à part entière, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

Nos **valeurs** sont d'abord et avant tout reliées au respect de la personne, c'est-à-dire à son rythme, à ses valeurs, à son cheminement personnel, à ses choix et à ses désirs. C'est ce que nous appelons la primauté de la personne. Aussi, l'ensemble de nos actions est basé sur le préjugé favorable; un principe qui se distingue du concept du « meilleur intérêt ». L'appropriation du pouvoir est au cœur même de nos interventions. Acquérir une plus grande maîtrise de sa vie, retrouver son autonomie et développer une plus grande estime personnelle sont l'essence même de la démarche de l'*empowerment*. Elle est source d'espoir et offre souvent aux personnes la motivation nécessaire pour rechercher des solutions à leurs problèmes. Ainsi, elles obtiennent un meilleur contrôle de leur vie au quotidien.

L'action des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale s'intéresse à l'ensemble des droits reconnus aux citoyens(nes). Elle est, entre autres, liée aux chartes québécoise et canadienne définissant les libertés et les droits fondamentaux. Toutefois, nos actions quotidiennes auprès des personnes prennent aussi appui sur d'autres assises légales. À titre d'exemples, mentionnons la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* du Québec, la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*, la *Loi sur le Curateur public*, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* ainsi que la *Loi sur le Tribunal administratif du logement*.

C'est dans notre cadre de référence, intitulé « *Pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale* », que sont définis les différents rôles que notre organisme est appelé à jouer.

Tout au long de l'année, nous comptabilisons nos actions. C'est ce qui nous permet de vous brosser un portrait de notre investissement auprès des personnes faisant appel à Pro-Def Estrie. À l'aide des pages qui suivent, vous pourrez vous faire une bonne idée du travail réalisé par notre organisme.

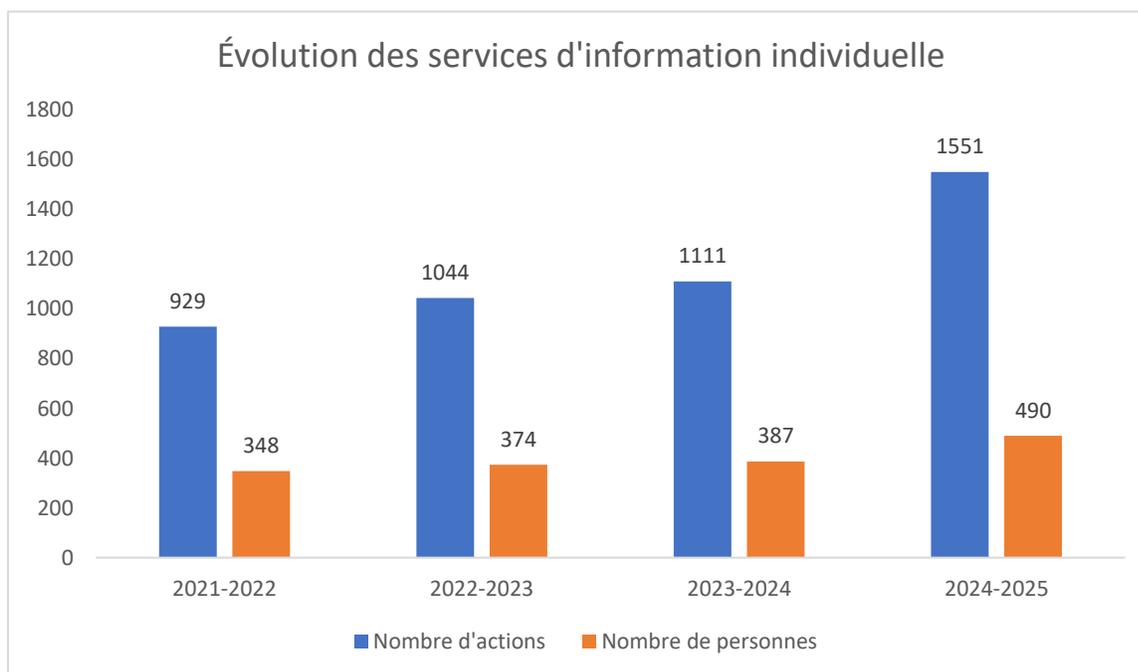
1. L'INFORMATION INDIVIDUELLE

Toute personne de la population peut s'adresser à nous pour obtenir de l'information sur nos services et/ou sur les droits et les recours existants. Nous pensons ici aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et aux intervenants(es) du milieu communautaire ou du réseau public.



Notre rôle est donc de leur fournir une information aussi complète que possible afin qu'ils et elles puissent entreprendre leurs démarches avec succès. Au besoin, nous les référerons aux ressources appropriées.

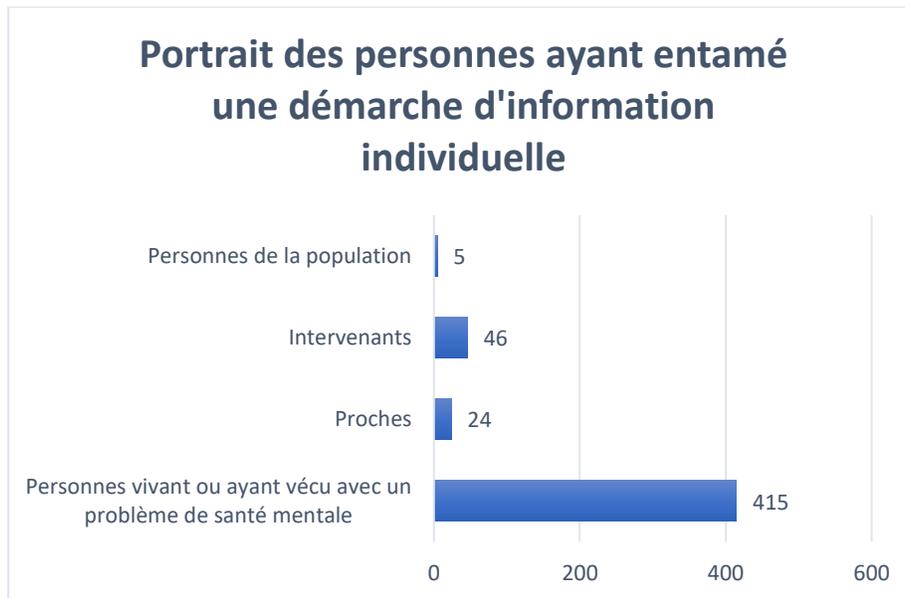
Cette année, nos conseillers(ères) en défense des droits ont effectué **1 551 actions d'information individuelle**, soit 440 de plus que l'an dernier. Les actions comprennent : des communications par téléphone ou par courriel, des rencontres au bureau ou à l'extérieur et des travaux tels que des recherches sur le Web et de l'aide à la rédaction.



Le graphique illustre la hausse constante des demandes d'information et du nombre de personnes qui font appel à nos services.

1.1 Le portrait de la clientèle

Au total, **490 personnes** ont entamé une démarche d'information auprès de Pro-Def Estrie. Il s'agit d'une augmentation de 103 personnes. Parmi celles-ci, 85 % sont des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.



Mentionnons que **les 9 RLS du territoire desservi par notre organisme ont été couverts par des demandes d'information en 2024-2025.**

1.2 Les thèmes

Parmi l'ensemble des sujets abordés, voici les 5 thèmes les plus fréquemment abordés lors des demandes d'information. Mentionnons que cette année, un nouveau thème s'est immiscé dans les préoccupations : l'ordonnance de traitement et d'hébergement.

1. **Loi P-38.001**
2. **Santé et services sociaux**
3. **Logement**
4. **Justice**
5. **Ordonnance de traitement et d'hébergement**

1.3 L'entente spécifique pour connaître et comprendre ses droits lors de mesures légales auprès des personnes en psychiatrie à l'Hôtel-Dieu

Depuis 2021, en vertu d'une entente avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, les conseillers(ères) de Pro-Def Estrie assurent une présence bihebdomadaire sur les unités psychiatriques de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Ainsi, nos conseillers(ères) réalisent des actions de promotion et d'information sur le respect des droits et sur le recours exceptionnel aux mesures légales auprès des usagers(ères) des unités de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu à Sherbrooke. Nous avons remis **154 exemplaires de nos différents outils d'information** : dépliant de Pro-Def Estrie, info-droits, guides.

Portrait de notre présence en milieu hospitalier¹

Le nombre de personnes concernées rencontrées est stable et s'établit à **104 usagers(ères)**. Les thèmes les plus fréquemment abordés sont la Loi P-38 et l'autorisation judiciaire de soins. Parmi les autres préoccupations figurent comment formuler une plainte, les conditions de la Commission d'examen des troubles mentaux et le consentement aux soins.

Nous sommes heureux de constater une **hausse du référencement par le personnel du centre hospitalier qui est passé de 8 à 20 personnes**. De plus, l'équipe de Pro-Def Estrie a dirigé **15 personnes vers les ressources de la région**.



La collaboration, une composante essentielle à la défense des droits en santé mentale

La collaboration des partenaires impliqués est essentielle pour favoriser la promotion des droits auprès des personnes hospitalisées. Nous remercions la Direction des programmes santé mentale et dépendance ainsi que le personnel hospitalier pour leur implication soutenue.

En outre, la poursuite des activités ainsi que l'atteinte des objectifs favorisent la collaboration avec le milieu de la santé et le milieu juridique. Ainsi, Pro-Def Estrie travaille activement pour atteindre toujours davantage de patients tout en continuant à faire briller cette entente.

¹ Les données suivantes proviennent des statistiques des services d'information individuelle et de l'aide et accompagnement.

1.4 Quelques défis à l'horizon

La présence sur les unités psychiatriques comporte de nombreux défis, notamment les nombreuses éclosions grippales et de COVID, la rareté et la disponibilité des locaux ainsi que la complexification des situations rencontrées. Encore cette année, la contribution inestimable du personnel au poste d'accueil nous a permis à plusieurs reprises d'éclairer ces situations complexes.

En outre, nous continuerons de faire front commun avec l'ensemble de nos partenaires afin d'exiger que les ressources gouvernementales attribuées aux services en santé mentale soient bonifiées. Cet objectif est crucial afin d'assurer un continuum de services dans la communauté.

Finalement, la population vivant un problème en santé mentale s'est élargie. Nous aurons à adapter notre offre de service pour rejoindre ces nouvelles tranches de population, notamment les jeunes et les aîné(es).

2. L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT

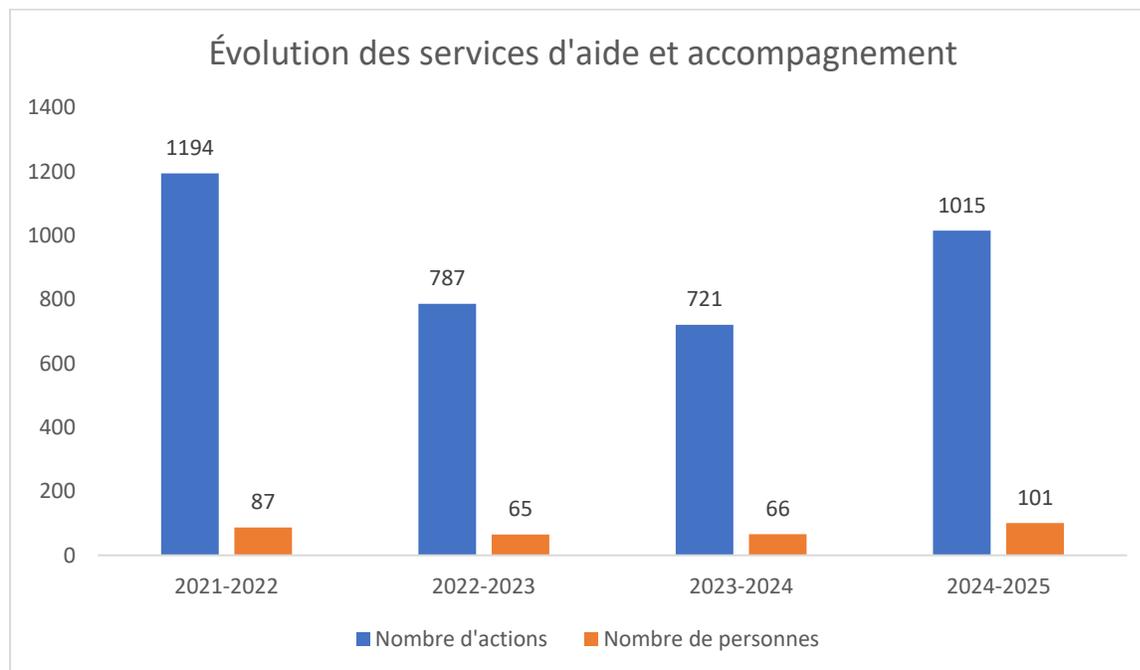
Les services d'aide et d'accompagnement sont offerts aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. **L'aide** consiste plus particulièrement à soutenir les personnes dans les démarches qu'elles entreprennent pour faire valoir leurs droits ou pour avoir accès à un recours.



L'accompagnement va plus loin, c'est-à-dire que les conseillers(ères) accompagnent la personne dans ses différentes démarches, et particulièrement, lorsque celle-ci doit faire face à des tiers dans l'exercice de ses droits. Ces services permettent à la personne d'intégrer l'approche dite de « *Self Advocacy* », traduit par « devenir son propre défenseur », et de développer notamment les habiletés nécessaires pour la mettre en pratique.

Il est à noter que toutes les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale en Estrie peuvent se prévaloir de ce service, et que seules les demandes d'aide et d'accompagnement font l'objet d'une ouverture de dossier.

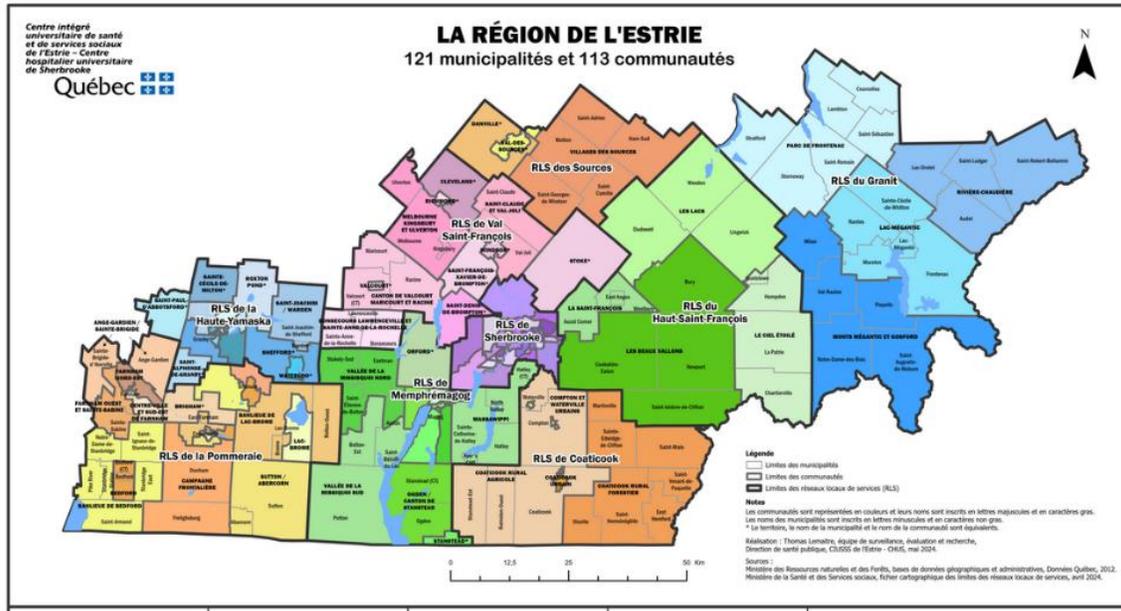
Plusieurs personnes sont aidées par notre organisme dans leurs démarches de défense de droits et de recours. Cette année, nous constatons une augmentation des actions pour l'aide et l'accompagnement qui s'élèvent à **1015 actions**.



101 personnes ont profité de l'aide et l'accompagnement de nos conseillers(ères) en défense des droits. Ce service se traduit par diverses actions : appels téléphoniques, rencontres chez Pro-Def Estrie ou à l'extérieur, accompagnement à la Cour ou aux diverses instances administratives, recherches concernant les droits et aide à la rédaction de lettres afin de soutenir les personnes dans la défense de leurs droits.

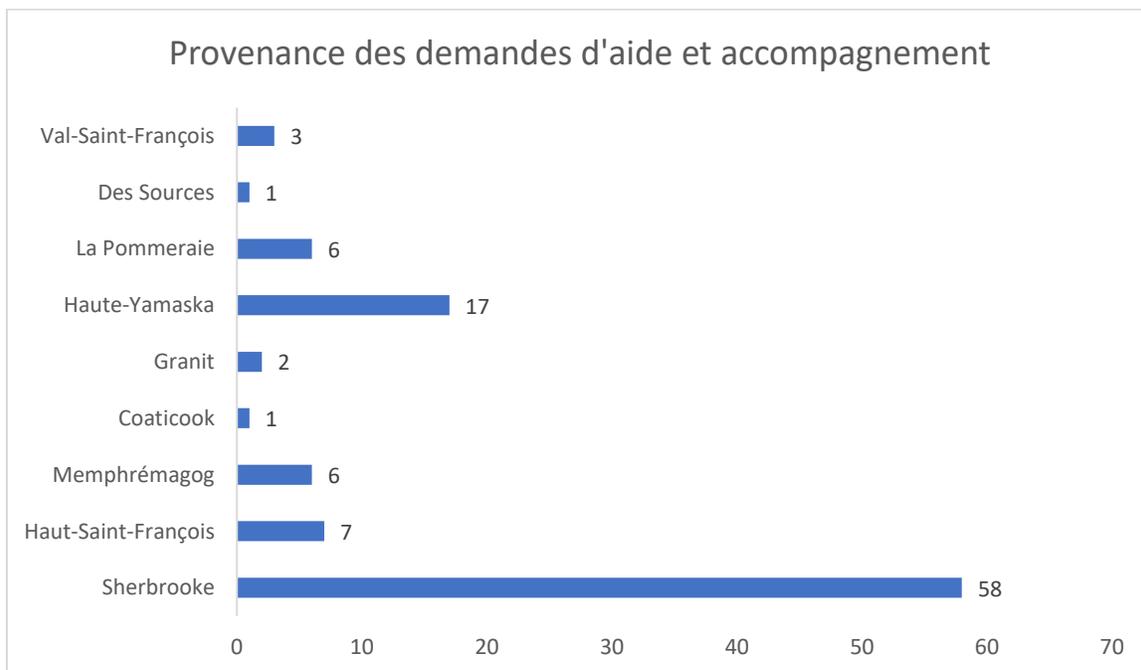
2.1 La provenance des demandes par réseau local de services

Notre équipe se déplace sur l'ensemble du territoire de l'Estrie, soit les 9 RLS desservis par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.



Source : [CIUSSS de l'Estrie - CHUS](#)

Bien que les demandes proviennent principalement de Sherbrooke, notre action d'aide et d'accompagnement a voyagé sur tout le territoire de l'Estrie.



2.2 Les thèmes reliés aux demandes

Voici les cinq principaux thèmes abordés lors des demandes d'aide et d'accompagnement :

1. **Santé et services sociaux**
2. **Loi P-38.001**
3. **Justice**
4. **Logement et travail**
5. **Déontologie des professionnels**

Soulignons qu'en raison de l'action collective visant les gardes en établissement en vigueur depuis le mois de novembre 2024, le nombre de demandes en lien avec la Loi P-38.001 a considérablement augmenté au cours des derniers mois de l'année. De plus, un nouveau thème est apparu : le droit du travail. Cette préoccupation est principalement associée à des conditions d'emploi précarisées.

Autrement, les tendances sont identiques à l'an dernier : la crise du logement nous apporte toujours un volume croissant de demandes, de même que des dossiers judiciairisés en lien avec la santé mentale.

2.3 Les recours

La hausse marquée des demandes de service se manifeste également dans le nombre d'accompagnements effectué dans le cadre d'un processus d'accès aux recours. Cette année, nous avons plus que doublé nos services en réalisant **98 démarches, soit 56 de plus que l'an dernier**.

Réitérons que l'objectif de notre modèle d'intervention est d'amener la personne à devenir son propre défenseur. L'accent est donc mis sur l'appropriation du pouvoir de la personne dans sa démarche de défense de droits et de recours. La négociation à la base fait partie des stratégies suggérées pour régler les conflits. Chez Pro-Def Estrie, nous privilégions cette façon de faire parce qu'elle permet à la personne de développer plusieurs habiletés, dont la communication affirmative et la négociation.

Rappelons que la négociation à la base est avant tout un processus volontaire, au cours duquel les parties procèdent à une recherche commune de solutions. Toutefois, la négociation à la base n'est pas toujours souhaitée par la personne, ni même appropriée ou indiquée. De ce fait, la personne n'a pas d'autre choix que de s'adresser aux instances de recours formels pour faire valoir ses droits.

Nous vous présentons le tableau récapitulatif des recours.

<p>Négociation à la base</p>	<p>16</p>	<p>1 gain de cause</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec Agence du Revenu Canada <p>1 refus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec coopérative d'habitation <p>14 démarches en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'Aide juridique • Avec propriétaire • Avec Office municipal d'habitation (3) • Avec psychiatre (4) • Avec employeur • Avec professionnels de la santé (4)
<p>Recours formels</p>	<p>82</p>	<p>4 gains de cause</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire en déontologie policière • Cour Supérieure / Matière civile • Cour du Québec / P-38 • Tribunal administratif du Québec <p>9 refus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services • Commissaire en déontologie policière • Commission des droits de la personne • Tribunal administratif du Québec (4) • Protecteur du citoyen • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services / Comité de révision <p>32 résultats inconnus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cour Supérieure / Matière civile (2) • Cour du Québec / Programme justice santé mentale • Cour du Québec / Chambre criminelle et pénale • CNESST • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (11) • Commission des droits de la personne • Tribunal administratif du travail • Tribunal administratif du Québec (7) • Protecteur du citoyen • SAAQ / Instance de révision • Commissaire en déontologie policière (4) • Office municipal d'habitation / plainte <p>4 résultats non applicables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cour du Québec / Chambre criminelle et pénale • Tribunal administratif du Québec (2) • Protecteur du citoyen <p>1 désistement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'accès à l'Information

		<p>32 démarches en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cour du Québec / Chambre de la jeunesse • Cour du Québec / Chambre criminelle et pénale • Cour du Québec/ Division des petites créances • CNESST (5) • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (7) • Tribunal administratif du Québec (2) • Tribunal administratif du logement • Syndic de faillite • Aide et solidarité sociale / Instance de révision • RAMQ / Instance de révision • Commissaire en déontologie policière (5) • Autorité des marchés financiers / plainte • Pro-Actio / P-38 (4) • Office municipal d'habitation / plainte
Total	98	Recours

2.4 L'action collective sur la P-38.001

Développement majeur dans le monde de la défense des droits en santé mentale! Nos homologues montréalais, Action Autonomie, sont parvenus à obtenir un gain de cause historique pour les patients gardés illégalement en psychiatrie. Il s'agit d'une victoire pour le respect des droits en santé mentale après des années de lutte pour le respect des procédures et des délais prévus par la loi P-38.001.

En effet, grâce à l'action *Action Autonomie c. CISSS de la Montérégie-centre et al.*, une entente de règlement a été acceptée par la Cour supérieure en novembre 2024. Celle-ci prévoit le versement de 8,5 millions de dollars aux personnes qui ont fait l'objet d'une garde préventive :

- De plus de 3 jours (72 heures);
- Contre leur gré;
- Sans ordonnance judiciaire et sous réserve d'une prolongation légale de la garde;
- Dans un des établissements hospitaliers visés du Québec;
- Entre le 1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024.

Ainsi, les personnes admissibles pourront recevoir un montant allant jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par jour de garde illégale.

Déploiement d'une campagne de promotion régionale

L'équipe de Pro-Def Estrie s'est immédiatement mise au travail afin de promouvoir l'entente de règlement et aider les personnes désirant s'inscrire à l'action collective.

L'envoi d'un communiqué de presse a permis une couverture médiatique dans le quotidien La Tribune et sur les ondes du réseau TVA qui a diffusé un reportage au TVA Nouvelles de midi et de 18 h, au mois de février 2025.

Se sont ajoutés à notre campagne de communication :

- L'envoi massif de courriels aux membres, aux partenaires et aux organismes communautaires régionaux;
- La distribution d'affiches et de feuillets d'information aux partenaires et aux organismes communautaires régionaux;
- La tenue de séances d'information;
- La mise en ligne d'une page dédiée à l'action collective sur notre site Web.

Concrètement, en date du 31 mars 2025, nous avons effectué 34 démarches d'information et 4 démarches d'aide et accompagnement en lien avec l'action collective.

Puisque l'inscription à l'action collective prend fin au mois d'août 2025, nous poursuivrons nos démarches d'information, d'aide et d'accompagnement afin qu'un maximum de personnes puisse réclamer leurs droits.

Nous tenons à offrir nos plus sincères félicitations à toute l'équipe d'*Action Autonomie* ainsi qu'à Me Patrick Martin-Ménard, du cabinet *Ménard, Martin, Avocats*, pour leur travail exceptionnel dans ce dossier.

3. LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION

Pro-Def Estrie utilise toutes les tribunes pour promouvoir le respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Notre équipe se déplace également dans différents milieux pour présenter nos services. En 2024-2025, nous nous sommes adressés à **250 personnes** lors de **19 activités**.

- Portes ouvertes au Centre communautaire Richard Goulet à Granby
- Kiosque lors du Forum santé mentale à Coaticook
- Cégep de Sherbrooke dans le cours (Intervenir en stabilisation de la santé mentale)
- Partage Saint-François
- Han Logement à Magog
- La Croisée des sentiers à Val-des-Sources
- Activité de réseautage avec les partenaires de la Table santé mentale de la Pommeraie et les membres de leur équipe
- Carrefour Jeunesse Emploi
- Centre de justice de proximité de Sherbrooke

- Centre de femmes Entr'elles Granby
- La Chaudronnée
- Activité réseautage Concertation Sherbrooke
- Équipe SIV du CLSC Sherbrooke
- Étudiantes de l'Université de Sherbrooke, en travail social à 2 reprises
- Intervenante de l'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
- Stagiaire d'Espace Allié
- Séance d'information sur la P-38 pour nos membres à 2 reprises

3.1 La page Facebook

Notre présence sur Facebook est l'occasion de partager de l'information pertinente, de rester en contact avec la communauté et d'accroître notre visibilité en tant qu'acteur de défense des droits.

Les statistiques disponibles sur la plateforme indiquent que 115 personnes se sont abonnées à la [page Facebook de Pro-Def Estrie](#) entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Notre communauté compte désormais **845 abonnés**. De plus, nous dénombrons **4 422 visites**, soit **une hausse de 44 % des visites** sur la page de l'organisme.

L'arrivée d'une conseillère en communication en septembre 2024 a relancé l'animation de la page Facebook dont la couverture ou **diffusion organique du contenu a connu une augmentation de 78 %**.

Les principales mesures de performance d'une plateforme numérique demeurent toutefois l'interaction avec la communauté. **Ainsi, nous observons une hausse de 172 % du nombre d'interactions avec le contenu et de 278 % de clics sur un lien**.

3.2 Le site web

Vitrine numérique de l'organisme, notre site Web est régulièrement mis à jour afin d'offrir une information pertinente et actualisée. Ainsi, une nouvelle page temporaire a été ajoutée pour faire connaître l'action collective.

Nous vous invitons à [visiter le site de Pro-Def Estrie](#) et à nous faire part de vos commentaires. Surtout, n'hésitez pas à nous mentionner les informations que vous souhaiteriez y retrouver.

3.3 Les outils promotionnels

Nous avons distribué les dépliants de Pro-Def Estrie lors des rencontres de présentation de nos services aux organismes communautaires en santé mentale. De plus, ceux-ci sont mis à la disposition du personnel et des usagers(ères) du CHUS Hôtel-Dieu et Fleurimont ainsi qu'au centre hospitalier de Granby.

Notre organisme est également inscrit dans plusieurs bottins de références tels que celui du Centre d'action bénévole de Sherbrooke, du Centre d'action bénévole de Granby, celui des ressources de la CDC de la Haute-Yamaska ainsi que le répertoire des ressources du CIUSSSE.

4. LES RENCONTRES RÉGIONALES

Les Rencontres régionales permettent aux personnes utilisatrices des services en santé mentale de s'informer et d'échanger sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des services offerts en santé mentale en Estrie.

L'objectif premier de ces rencontres est de reconnaître le potentiel des personnes utilisatrices de participer aux décisions qui les concernent par leur savoir expérientiel. Ensuite, nous souhaitons offrir un lieu accueillant exempt de jugement pour qu'elles s'expriment librement sur les enjeux qui les concernent en santé mentale. Finalement, cette démarche permet de développer un sentiment de solidarité et de créer une parole collective des personnes utilisatrices des services en santé mentale qui est portée par les délégués(es) régionaux.



4.1 Le compte-rendu des Rencontres régionales

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons tenu 3 Rencontres régionales.

Date	Thèmes	Nombre de personnes
8 mai 2024 à Granby	Consultation sur la P-38 Démystifier les enjeux et porter la parole collective	13
12 décembre 2024 à Sherbrooke	Délégués régionaux en action Votes des thèmes Fête de Noël	19
18 mars 2025 À Sherbrooke	Les droits des locataires avec Mario Mercier de l'Association des locataires L'itinérance et la santé mentale avec Gabriel Pallota de la Table itinérance de Sherbrooke	30

4.2 Les témoignages

Les participants ont bien apprécié ces rencontres, voici quelques témoignages :

« Très belle ambiance ».

« Chaque délégué était pertinent, intéressant et vivant ».

« Vous me faites du bien ».

« Beaucoup de contenus, mais très bien présentés ».

« Mario et Gabriel ont donné des informations pertinentes ».

4.3 Les délégués(es) régionaux

Les délégués(es) régionaux sont des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale élues démocratiquement par leurs pairs lors d'une rencontre régionale. Ces personnes sont formées et outillées pour représenter les personnes utilisatrices sur différents lieux de concertation en Estrie.

La voix de nos délégués(es) régionaux est précieuse et nécessaire. Depuis l'an 2000, elle participe à l'évolution des pratiques en santé mentale.

Un immense merci à vous!



FranceAngelina Brault



Maxime-Édouard Crête



Sophie Dorval



Sindy Dumont



Céline Noiseux Ruel



Mélanie Ratté

5. L'ÉQUIPE

Notre équipe permanente se compose de **4** personnes, dont 2 conseillers en défense des droits :



Carole Panneton
Directrice générale



Suzanne Roy
Adjointe administrative



Vincent Marquis
Conseiller



Joshua Dorais-Bordeleau
Conseiller

Deux personnes contractuelles complètent l'équipe.



Léonie Bruneau-Fortin
Conseillère



Caroline Horrell
Conseillère en communication

6. LA VIE ASSOCIATIVE

L'organisme compte **98 membres**. La demande d'adhésion à la corporation est présentée une seule fois au conseil d'administration. Par ailleurs, **le renouvellement se fait annuellement par un contact personnalisé auprès de chacun(e) de nos membres**. Une procédure interne est établie à cet effet.

6.1 Le conseil d'administration

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des administrateurs(trices) engagés(es) qui se sont réunis à 11 reprises au cours de l'année.

Le conseil d'administration est composé de 7 personnes, dont 4 représentants(es) des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et 3 représentants(es) de la communauté.

Annick Simard a démissionné en cours d'année. Nous tenons à la remercier pour son implication.

Merci de croire en la mission de Pro-Def Estrie!



Marie Crevier



Sindy Dumont



Claude Moreau



Joël Naggar



Céline Noiseux Ruel



Michèle Provencher



Annick Simard

6.2 Les comités

Les membres du conseil d'administration qui le souhaitent peuvent s'impliquer dans des comités restreints formés de 3 à 5 administrateurs(trices) ainsi que de la direction générale.

Finance

Les membres du comité Finance ont analysé l'état des résultats financiers en fin d'année financière, entériné l'utilisation des surplus budgétaires et collaboré aux prévisions budgétaires. Le comité s'est rencontré à deux reprises.

Ressources humaines

Devant les difficultés d'embauche d'un conseiller(ère) en défense des droits à Granby et à Sherbrooke, les membres du comité Ressources humaines ont révisé les descriptions de tâches afin de les rendre plus attractives. Le comité s'est rencontré 5 fois.

Communication / Promotion /35^e

Les membres du comité ont participé à l'organisation du 35^e anniversaire de l'organisme. Le comité s'est rencontré 4 fois.

6.3 Les appuis et pétitions

Pro-Def Estrie participe à divers mouvements pour sensibiliser la communauté aux enjeux qui touchent les personnes vivant avec un problème de santé mentale. Voici un résumé des actions de la dernière année :

Lettre à François Legault, Crise du logement et santé mentale : Au secours!

En mai 2024, nous avons signé la lettre rédigée par le RRASMQ et le Regroupement des comités logement et association des locataires (RCLALQ) et adressée au premier ministre Legault pour dénoncer la crise du logement, réclamer des mesures législatives et le financement adéquat des logements sociaux.

Dénonciation des modifications des règles d'attribution du financement des organismes communautaires

En mai 2024, nous avons appuyé la Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) dans sa demande au ministre Carmant de respecter le principe du financement à la mission et la répartition budgétaire entre tous les organismes communautaires.

Lettre ouverte SNACA

Chez Pro-Def Estrie, nous partageons fièrement les valeurs du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome, nous avons signé la lettre ouverte intitulée *Faire avancer le monde vers un avenir plus juste et inclusif*. Il s'agit d'un plaidoyer en faveur du rehaussement du financement à la mission qui permettrait enfin de reconnaître l'apport des milliers de travailleurs et de travailleuses du milieu communautaire.

Lettre au ministre Lionel Carmant

En février 2025, nous avons participé à une action de mobilisation nationale par l'envoi d'une lettre au ministre Lionel Carmant pour un véritable rehaussement de financement à la mission globale du PSOC, visant à répondre aux besoins croissants notre organisme.

Appui à la Ligue des droits et liberté concernant le projet de loi 84 sur l'intégration nationale

À l'instar de près d'une centaine d'organismes, nous avons exprimé notre inquiétude face au projet de loi 84, *Loi sur l'intégration nationale* (PL84) qui menace les droits de tous les Québécois(es), et en particulier pour les membres des minorités ethnoculturelles et les personnes issues de l'immigration.

Journée nationale Non aux mesures de contrôle

Le 15 mai 2024, Pro-Def Estrie a appuyé, pour la neuvième année consécutive, la journée *Non aux mesures de contrôle!* par la publication d'un message de sensibilisation sur notre page Facebook.



7. LES DOSSIERS SYSTÉMIQUES

Participation au processus d'analyse de la loi P-38.001

En mai 2023, le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, a confié à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ) le mandat d'analyser l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38). Les travaux de recherche ont été effectués en collaboration avec les acteurs du terrain.

Pro-Def Estrie a donc participé à l'exercice en déposant un mémoire intitulé ***Agir ensemble pour le respect des droits***. Le document présente le portrait des gardes en établissement en Estrie, les enjeux ainsi que nos recommandations régionales et nationales.

Nous vous invitons à [lire notre mémoire sur le site de l'IQRDJ](#).

Un appel à agir ensemble pour le respect des droits

La loi P-38.001 est une loi d'exception qui doit rester exceptionnelle. Malgré tout, 26 ans après son entrée en vigueur, l'application de la P-38.001 présente des lacunes importantes, menant trop souvent à la violation des droits de la personne.

Depuis son entrée en vigueur, plusieurs organisations décrivent les difficultés d'application de la loi P-38.001 qui briment les droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale. Pro-Def Estrie réclame plus de transparence et de concertation intersectorielle afin que tous travaillent de concert pour répondre adéquatement aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits fondamentaux. Parmi nos principales recommandations, mentionnons :

- 1- L'accès gratuit à un avocat pour les personnes soumises à la loi P-38.001;
- 2- L'abolition des mesures de contrôle en psychiatrie;
- 3- La mise en place de solution de remplacement au verrouillage des ascenseurs et des portes sur les unités de soins psychiatriques;
- 4- La création de salles d'apaisement;
- 5- La création d'une formation intersectorielle pour que tous les intervenants puissent s'entendre sur une compréhension commune de l'application de la loi P-38.001.

8. LES REPRÉSENTATIONS

Pro-Def Estrie a participé à **29 rencontres avec nos partenaires**. En voici la liste :

- ROC de l'Estrie : AGA.
- CDC de Sherbrooke : AGA
- Sous-comité formation réseautage de la Table de concertation santé mentale de La Pommeraie
- Table santé mentale de Val-des-Sources
- Comité aviseur de la Direction des programmes santé mentale et dépendances
- Table de concertation en santé mentale de Memphrémagog
- RRCSME
- Table de concertation de la Haute-Yamaska
- Comité insertion socioprofessionnelle de Memphrémagog
- CDC de Sherbrooke, souper des fêtes avec divers organismes
- CDC de la Haute-Yamaska, 30^e anniversaire
- Concertation santé mentale Sherbrooke
- CDC de la Haute-Yamaska, table des membres

9. LE FINANCEMENT

Cette année, nous avons reçu un maigre soutien financier de 1 102 \$. Ce montant s'explique par la répartition du programme de soutien financier, aussi appelé PSOC, et l'ajout d'une indexation de 2,7 %.

À notre grande joie et surprise, une action collective concernant la loi P-38 a été autorisée. Notre organisme aura droit, à titre de mesure réparatrice, à une somme de 139 500\$. Le conseil d'administration discutera de ce point et utilisera à bon escient ce montant imprévu pour Pro-Def Estrie.

10. LE PERFECTIONNEMENT

- Formation *La réforme Dubé* dossier Santé Québec par l'AGIDD-SMQ.
- Atelier d'échange sur la *Reddition de comptes* PSOC par le ROC de l'Estrie.
- Forum en santé mentale de Coaticook sous le thème : *Cultiver la santé mentale; l'affaire de tous!* Par l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale.
- Colloque *Nos pratiques en défense des droits* par l'AGIDD-SMQ.
- Formation Planification stratégique par la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke.
- Formation OMEGA qui permet de développer des habiletés et modes d'intervention en situation de crise par l'ASSTSAS et organisée par la CDC de la Haute-Yamaska.
- Formation CA 101, les éléments essentiels d'un conseil d'administration, par le Centre d'action bénévole de Sherbrooke.
- Journée de réseautage *Transformons les zones grises en zones de collaboration*, atelier sur les défis et enjeux de collaboration.
- L'État de situation du logement à Sherbrooke par la Concertation logement Sherbrooke.



PROMOTION ► DÉFENSE des droits en santé mentale

ENSEMBLE POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

1255, rue Daniel #116 Sherbrooke, Qc J1H 5X3
170, rue St-Antoine Nord #210 Granby, Qc J2G 5G8
819 822-0363 | 1 800 561-0363 | info@prodefestrie.org

